

Commune de Vendincourt

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire Mardi 21 juin 2016, 20h00

Lieu : Halle polyvalente, salle du 1^{er} étage

Excusé : Jean-Marc Régnier

L'assemblée, convoquée par tous-ménages ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 20 du mercredi 8 juin 2016, est ouverte par le Président des assemblées, Marcel Challet, devant 14 personnes.

Joseph Wermelinger et Jean-Marc Roy sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévue sur les convocations.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

- Aucune demande de modification du PV de l'AC du 24 février 2016 n'est parvenue au bureau communal. Marcel Challet demande si quelqu'un dans la salle souhaite une modification du PV de la dernière assemblée. Aucun membre de l'assemblée ne se prononçant en ce sens, le Président passe au vote à main levée.

Le Procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 février 2016 est accepté à l'unanimité.

2. Discuter et approuver les comptes 2015 ; voter les dépassements budgétaires ;

Rapporteurs : Eric Gerber, Conseiller communal et Annick Filipetto, caissière

EG : Pour la troisième année consécutive le Conseil communal vous présente des comptes bénéficiaires. Cette année, le bénéfice est de Fr. 58'719.04. En plus de ce bon résultat, nous avons constitué une provision pour variations d'impôts de Fr. 55'000.- et ce en vue d'une éventuelle variation négative dans les années à venir. Pour rappel, le budget 2015 prévoyait un déficit de Fr. 48'080.-.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Influences positives des comptes 2015:

- - Fr. 15'442.- **Prestations de tiers pour l'entretien des routes** (Fr. 15'000.- prévus mais les travaux n'ont pas été exécutés)
- - Fr. 14'634.- **Participation pour le corps enseignant en diminution** (charges liées)
- + Fr. 18'298.- **Social** (remboursements rétroactifs)
- - Fr. 8'168.- **Diminution contributions AVS/AI/PC** (masse salariale en diminution)
- + Fr. 15'861.- **Compte forestier** (produits en plus)
- + Fr. 53'540.- **Rentrées d'impôts supplémentaires** (impôts ordinaires, impôts sur les gains, sur le capital, l'immobilier et impôts supplémentaires et répressifs)

Le tout pour un total de Fr. 126'000.- (sans les Fr. 55'000.- de provisions) ce qui explique, en partie, la différence entre le budget et les comptes 2015. Il est aussi vrai que le Conseil communal joue la prudence lors de l'établissement des budgets.

La parole est ensuite donnée à Annick Filipetto. La Caissière commente, à l'aide du beamer, les comptes 2015 présentant un bénéfice de Fr. 58'719.04 (voir 'Annexe') ainsi que les dépassements budgétaires (voir 'Annexe').

La parole est donnée aux citoyens :

Marie-Luce Wermelinger : pourquoi l'excédent du compte forestier fait-il partie des immeubles : CCF : même si cela peut paraître bizarre, les forêts sont considérées comme des immeubles. Selon Marcel Challet, il s'agit là d'histoires de plans comptables. Si l'on compare le compte forestier de Vendlincourt avec celui d'un village de la même grandeur, nous pouvons affirmer que nous nous en sortons bien au vu d'un marché du bois plutôt hésitant...

Jean-Marc Roy : le Service des eaux fait du bénéfice ; n'existe-t-il pas de fonds pour y mettre ce bénéfice ? AF : non, nous n'avons pas de fonds mais il est fort possible que le Canton nous demande prochainement d'en ouvrir un. EG : le nouveau règlement sur l'eau nous obligera à créer des fonds pour l'entretien/le remplacement des conduites d'eau potable.

Jean-Marc Roy : qu'en est-il de l'état des dettes ? AF : la dette par habitant au 1^{er} janvier 2015 était de Fr. 7'462.96 et au 1^{er} janvier 2016 de Fr. 8'848.14.

Les causes de l'augmentation de la dette par habitant : la dette de Fr. 250'000.- que le Conseil communal a dû contracter pour pallier au manque de liquidités et divers investissements (éclairage public notamment).

La parole n'étant plus demandée, la caissière, Annick Filipetto, poursuit avec la présentation des dépassements budgétaires (voir 'Annexe').

La parole est ensuite donnée à Jean-Paul Henz représentant de la commission de vérification des comptes pour la lecture du rapport de vérification daté du 16 juin 2016 signé par les trois vérificateurs, soit : Chantal Etter, Jean-Paul Henz et Henri Piquerez.

Jean-Paul Henz demande à l'Assemblée communale d'accepter les comptes tels que présentés et donner décharge à la caissière. Il remercie cette dernière pour la très bonne tenue des comptes et pour sa disponibilité.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

- Acceptez-vous les dépassements budgétaires 2015 tels que présentés ?
Les dépassements budgétaires 2015 sont acceptés à l'unanimité.
- Acceptez-vous les comptes communaux 2015 présentant un bénéfice de Fr. 58'719.04?
Les comptes communaux 2015 présentant un bénéfice de Fr. 58'719.04 sont acceptés à l'unanimité.

Jean-Paul Henz : il a fallu cinquante bonnes heures à la commission de vérification pour contrôler les comptes 2015. C'est tellement compliqué... Si Annick Filipetto tombe malade est-ce que le Canton a quelqu'un pour la remplacer ? Non, il n'y a personne. Nous l'avons remarqué lors de son congé maternité...

Avez-vous déjà pensé prendre une fiduciaire comme le font certaines communes ? EG : oui nous y avons songé mais les services d'une fiduciaire coûtent cher. Marcel Challet : et en général les fiduciaires ne sont pas du village ce qui complique encore les choses.

EG : pour en revenir au travail de caissière ; quand on arrive à s'y plonger régulièrement, une personne un peu dans la branche pourrait reprendre une comptabilité derrière une caissière communale ; je m'en rends compte lorsque je passe, une fois par semaine, au bureau vers Annick...

Marcel Challet : la comptabilité d'une commune n'est pas une comptabilité quelconque; elle est très complexe et bien plus compliquée que cela n'y paraît! Il n'est pas donné à tout un chacun de s'y retrouver dans tous ces comptes et toutes ces écritures...

Jean-Paul Henz : les vérificateurs réclament, depuis plusieurs années, des cours organisés par le Canton pour faciliter le contrôle des comptes communaux mais rien ne se fait !

La parole n'étant plus demandée, Marcel Challet et CCF remercient les vérificateurs et la Caissière pour leur travail.

3. Discuter et voter une dépense de Fr. 32'000.- pour la réfection du tronçon de route allant du carrefour « Milieu du Village / Rue Gustave-Amweg » au carrefour « Haut du Village ». Donner compétence au Conseil communal pour la réalisation de ces travaux.

Rapporteur : Sandro Filipetto, conseiller, à l'aide du beamer

Nous projetons de faire une réfection de surface sur ce tronçon de route susmentionné. L'idée est de poser un macadam à basse température. L'avantage de cette méthode : surface moins brillante que le gravillonnage et nettement moins de poussière durant la pose.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

SF : les travaux consistent en la mise en œuvre d'un revêtement bitumineux mince à froid (DSK MICROSIL) sur une distance de 253 mètres et une surface de 1'990 m², le tout pour un montant de Fr 52'000.-.

Nous procéderons de la manière suivante : les bords de route ainsi que les bosses sur la chaussée seront fraisés ; par contre nous ne refaisons pas le coffre de la route. Nous avons fait appel à une entreprise spécialisée qui a déjà exécuté des travaux similaires pour le Canton ainsi qu'à Damphreux.

Nous entreprendrons ces travaux en même temps qu'un autre tronçon qui se fera encore à Damphreux. Certains travaux comme le nettoyage des bords de route, l'enlèvement des marquages au sol et le remplacement d'un voire deux regards seront effectués par notre cantonnier Yvan Hengy d'où la réserve prévue de Fr. 3'591.-. Un autre point positif : la pose du recouvrement bitumineux ne durera que deux jours ; elle devrait avoir lieu en août ou septembre 2016.

La parole est donnée aux citoyens :

Samuel Mosser : ça tient vraiment le bitume à froid ? SF : oui, cette technique existe depuis 1980 mais elle n'est pas très connue dans la région car ici nous avons l'entreprise Bitusag (à Glovelier) qui opère différemment.

Samuel Mosser : est-ce que ce revêtement résistera au raclage du chasse-neige ? SF : normalement oui, c'est prévu ainsi.

Marie-Luce Wermelinger : en cas de fuite ? SF : pas d'autre solution que de refaire un tacon comme on le fait actuellement.

Jean-Marc Roy : au niveau coût c'est un peu plus cher que le gravillonnage ? SF : oui mais la surface sera plus uniforme ; l'application se fait en deux couches.

Marie-Luce Wermelinger : à la Rue Gustave-Amweg, vers la caisse de pension il y a beaucoup de trous sur la chaussée ; la commune ne pourrait-elle pas ajouter encore un petit bout à sa réfection du fait que ces rues se touchent ? CCF : non, ce n'est pas prévu. C'est vrai que nous aurions déjà l'installation de chantier mais nous votons ce soir une dépense et non un crédit ; nous devons prélever sur les liquidités et à un moment donné nous devons nous arrêter. En effet, la différence de Fr. 20'000.- entre le coût des travaux (Fr. 52'000.-) et la dépense de Fr. 32'000.- en votation ce soir a été prévue au budget 2016.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

- Acceptez-vous une dépense de Fr. 32'000.- pour la réfection du tronçon de route allant du carrefour « Milieu du Village / Rue Gustave-Amweg » au carrefour « Haut du Village » et donnez-vous compétence au Conseil communal pour la réalisation de ces travaux ?

L'objet susmentionné, soit : la dépense de Fr. 32'000.- pour la réfection du tronçon de route allant du carrefour « Milieu du Village / Rue Gustave-Amweg » au carrefour « Haut du Village » est acceptée à l'unanimité.

4. Divers et imprévus

Maison « Boulanger »

Cette maison est un danger ; elle va tomber ! Est-ce que la commune peut intervenir ? CCF : la maison en question a été vendue à un Bâlois ; nous le rendrons attentif à cela dès que possible.

Ecopint

Samuel Mosser : il y a de tout dans cet Ecopoint ; est-ce que vous attrapez ces personnes ? CCF : nous avons déjà amendé deux personnes pour dépôt illicite et une troisième le sera très prochainement. Le problème c'est surtout la benne à papier où l'on trouve de tout. Si nous ne trouvons pas de solution rapidement, notre benne risque de passer au prix « ordures » et non plus comme « papier/carton » où nous touchons une petite ristourne. Il n'existe pas beaucoup de solutions : ce sera soit l'horaire réduit avec surveillance ou la pose de caméras de surveillance. A voir pour quelle solution le Conseil communal va opter. A la question est-ce que ce sont des gens du village qui enfreignent les lois ? La réponse est oui ! L'Assemblée communale opterait plutôt pour la pose de caméras car ce serait dommage de pénaliser le 95% de la population pour quelques personnes non respectueuses.

Place de jeux

La place de jeux est quasiment terminée. Nous attendons encore une lampe qui devrait nous être livrée tout prochainement. CCF remercie tous les gens qui nous ont soutenus financièrement ; nous attendons encore une réponse à notre demande de don de la Loterie romande. La place de jeux sera inaugurée à la rentrée scolaire. L'Assemblée communale remercie les Autorités pour cette jolie place de jeux dans la cour de l'école primaire.

Fontaine

La fontaine est en pleine rénovation ; il manque encore les nouveaux joints. Nous avons profité du fait qu'elle soit accidentée pour la remettre en ordre et la nettoyer.

La parole n'étant plus demandée, le Président des assemblées lève la séance à 21h25.

Le Président
Marcel Challet

La secrétaire
Valérie Tantardini